

# Laïcité à l'hôpital

La laïcité à l'hôpital, c'est d'abord l'obligation de neutralité de l'ensemble de son personnel, dans sa tenue vestimentaire, ses actes et ses paroles.

Chaque usager est libre d'exprimer ses convictions religieuses à condition de respecter le bon fonctionnement du service, la sécurité des soins et la tranquillité de ses voisins.

Un lieu de recueillement est à disposition des patients au 4ème étage (Ascenseurs : Accès 1).

En outre, un ministre des cultes peut se rendre au chevet des patients s'ils en expriment le désir.

Des plats sans porc peuvent être distribués sur demande mais la société de restauration n'est pas habilitée à distribuer des plats cashers ou hallal.